

ACTEE

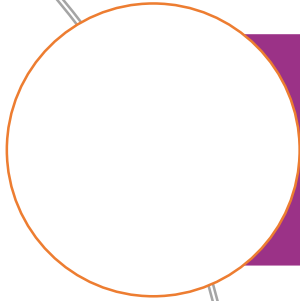
Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



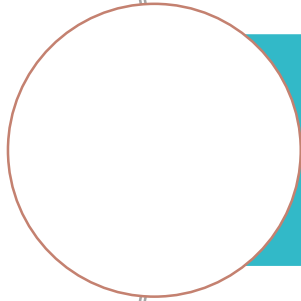
Présentation du programme ACTEE +

12/11/2023

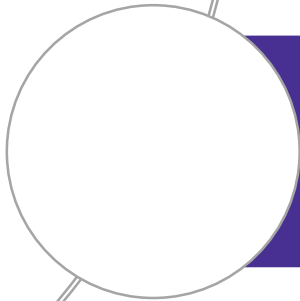
Sommaire



Le programme ACTEE : généralités



CHÊNE, principal Fonds d'ACTEE +

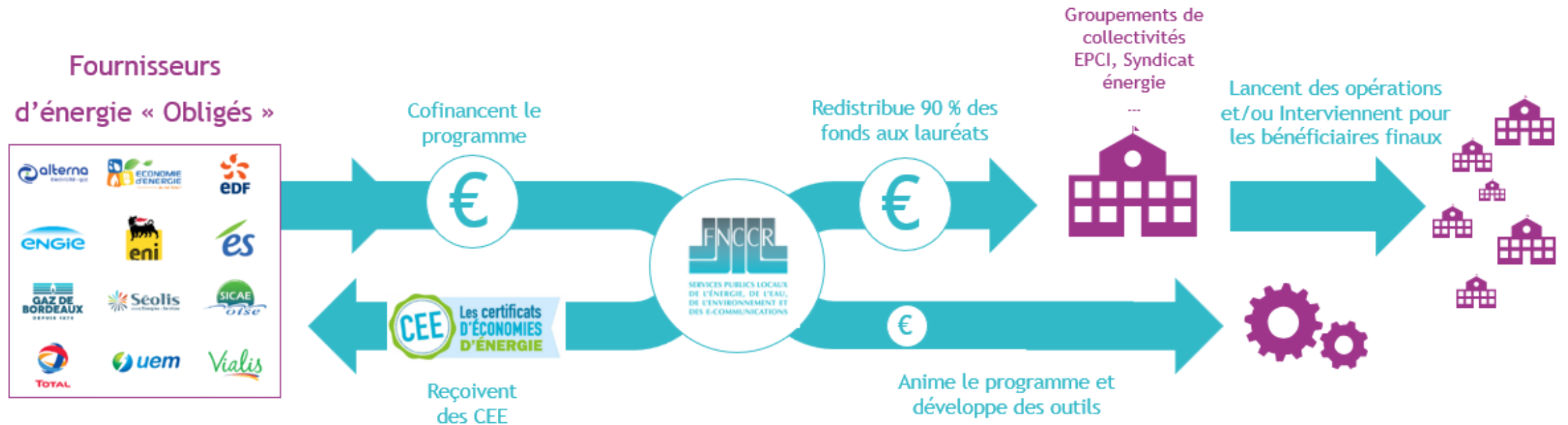


Quand et comment candidater ?

Le programme ACTEE, généralités

ACTEE : un programme CEE pour impulser la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics

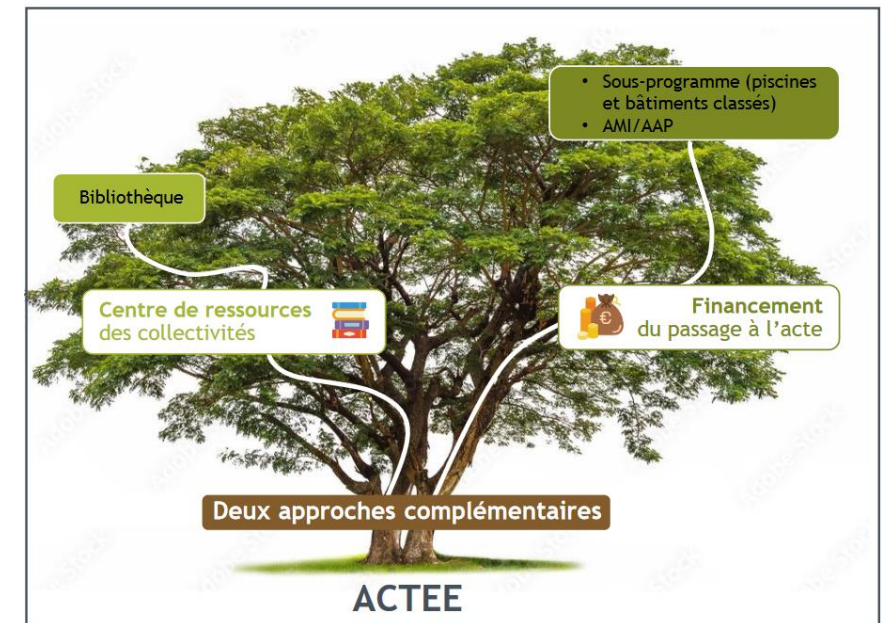
ACTEE



Le programme ACTEE : un programme porté par la FNCCR

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

- Objectif : Accompagner les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :
 - **l'efficacité énergétique** des bâtiments publics (maîtrise des usages et rénovation du bâti)
 - la **substitution d'énergies fossiles** par des systèmes énergétiques performants et bas carbone
- Comment ? Lever les freins que les collectivités peuvent rencontrer **en amont de travaux**
 - ⇒ 2 approches complémentaires d'aide à la décision :
 1. Une **aide financière**
 2. Mise à disposition d'un **centre de ressources**



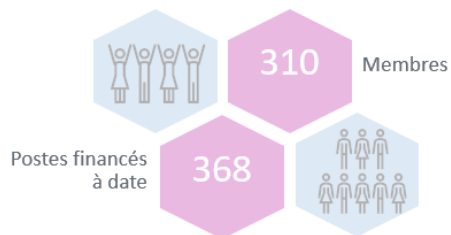
2. Animation de réseau et Centre de Ressources

Un réseau des Economies de Flux très actif

Formations

Groupe de travail
(communication, financement,
juridique, technique)

Rencontres territoriales



Animation territoriale et cellule de soutien

Comités régionaux
Webinaires
ACTEE Tour

Allo ACTEE



DU LUNDI AU VENDREDI 10H-12H / 14H-16H

Un centre de ressources en accès libre!

Bibliothèque :

Guides, fiches techniques, modèles de cahiers des charges et conventions

Outils numériques : cartographies des facilitateurs, simulateurs



2. Quelques actualités

Un nouveau CdC d'audit énergétique

Relu par des acteurs clé (Cerema, ADEME, Bureaux d'Etudes, Syndicats d'énergie)

Intégrant des préoccupations structurantes (QAI, confort d'été)

Une annexe dynamique : carte d'identité, scénari, ...

Lien de téléchargement : [LIEN](#)

Webinaire décret BACS !

Le 17 octobre à 10h

En présence du GIMELEC et du CD 93

Bientôt disponible en replay

Mais aussi...

Une plaquette décret BACS : [télécharger](#)

Un Retour d'Expérience d'une rénovation énergétique d'école à Caudan : [télécharger](#)



ACTEE + et ses différents fonds

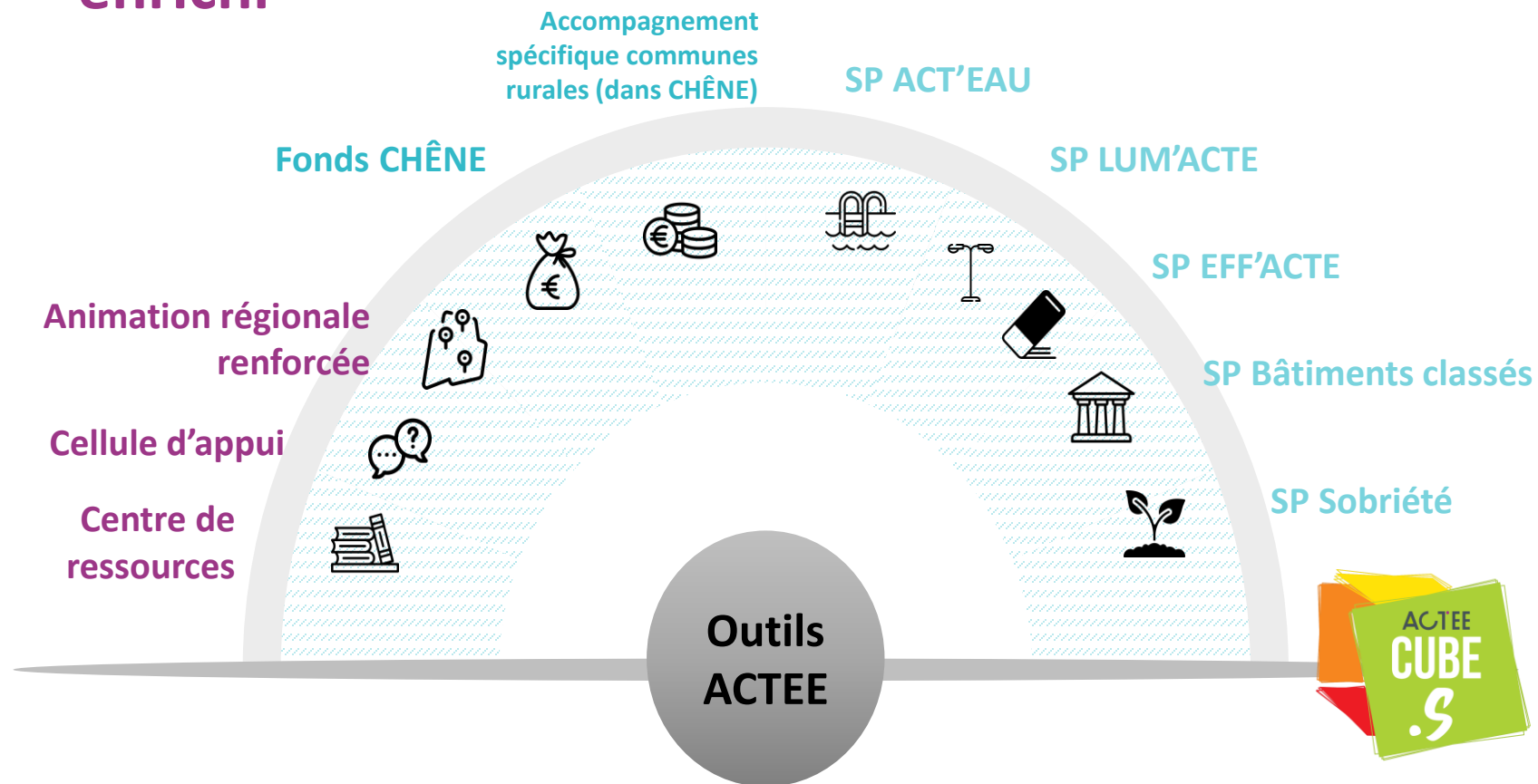
ACTEE + : l'aventure continue jusqu'à fin 2026

Appui financier :
Fonds et Sous-programmes (SP)

Renouvellement du programme
jusqu'à fin 2026
(une durée de près de 4 ans!)

Centre de ressources enrichi

220 M€ :
un budget doublé
Toujours 90% reversé
directement aux collectivités
(10% pour le centre de ressources)



Le Fonds CHÊNE en quelques mots

5 lots d'actions financés :

1. Postes d'**économie de flux**
2. **Outils** de suivi et de mesure des consommations énergétiques
3. **Etudes énergétiques** (techniques, financières)
4. Etudes de **maitrise d'œuvre**
5. **AMO** et autres prestations intellectuelles

Porteurs de projets éligibles : Collectivités (communes, dépt, régions), EPCI, SDE, SPL

Bâtiments éligibles : bâtiments des publics territoriaux à **usage tertiaire**

Un taux de subvention "de base" pour la majorité des lots à **50%, monté jusqu'à 80 %** avec la mise en place de **bonus**

LOT 1 Recrutement d'économies de flux

- Référent , dans le pilotage d'actions et de projets dans la thématique de l'efficacité énergétique



Nouveaux recrutements ou reconductions:

Contractuels (CDD ou CDI)

- Titulaires de la fonction publique (y compris en détachement)
- Contrats d'apprentissage.



Les stagiaires

Type de contrat	Taux de financement
CDD (création de poste ou reconduction)	40%
Alternant	40%
Création de poste CDI ou titulaire	65 %
Titulaire déjà en poste (dont EF ACTEE 2)	Non éligible
Stagiaire	Non éligible
Econome de flux Bâti scolaire (tout contrat)	+ 25 %
Bonus DROM	+ 15 %

Lot 2 – Outils de mesure et de suivi des consommations

Mieux connaître ses consommations et cibler les actions

- **Sous-axes**
 - Outils **de mesure et télérelève** (sondes, thermomètres, capteurs...)
 - Outils **mobiles** de diagnostic thermique (caméra thermiques...)
 - Outils **logiciels de suivi** des consommations
- GTB toujours non financées
- Financement à **50%** de l'ensemble des outils
- **Pas de plafonds** sur axe Outils

Lot 3 - Etudes énergétiques



- Etudes **techniques** (audits énergétiques, STD, étude de faisabilité, etc.)
- Etudes **financières** (intracting, etc.)



Taux de financement de **base : 50%**
Pas de plafonds



- Etude de faisabilité EnR non éligibles
- Inéligibilité des études réalisées en interne

- Deux types d'études bonifiées :
 - **SDIE** et audits énergétiques réalisés dans le cadre d'un SDIE : **+ 10%**
 - Études **décarbonation** (notamment substitution fioul) : **+ 30 %**
- Deux natures de bâtiments bonifiés (sur toutes les études) :
 - **Bonus communes rurales / DROM : +15%** pour les études portant sur du patrimoine de commune rurale ou situé dans un DROM
 - Bonus **bâti scolaire : + 30%**

Lot 4 – Etudes de maitrise d'œuvre (MOE)

Concevoir son projet de rénovation énergétique

- Financement de **toutes les phases** des études de maîtrise d'œuvre
- Projets de rénovation énergétique
- Evolution du financement pour les saisons à venir : vers plus d'ambition énergétique, avec certains pré-requis

Lot 5 – AMO et autres prestations intellectuelles

Accompagner à la montée en compétences et connaissance

- **Tout type d'AMO** lié efficacité énergétique, d'ordre **technique, juridique**, ou **financier** (AMO stratégie décret tertiaire, AMO mise en place d'un CPE, d'un plan de comptage, etc.)
- Prestations de **sensibilisation**
- Taux de financement de **50%** sur chaque prestation
- Eligible au **bonus communes rurales / DROM (+15%)** : 65%
- **Pas de plafonds**

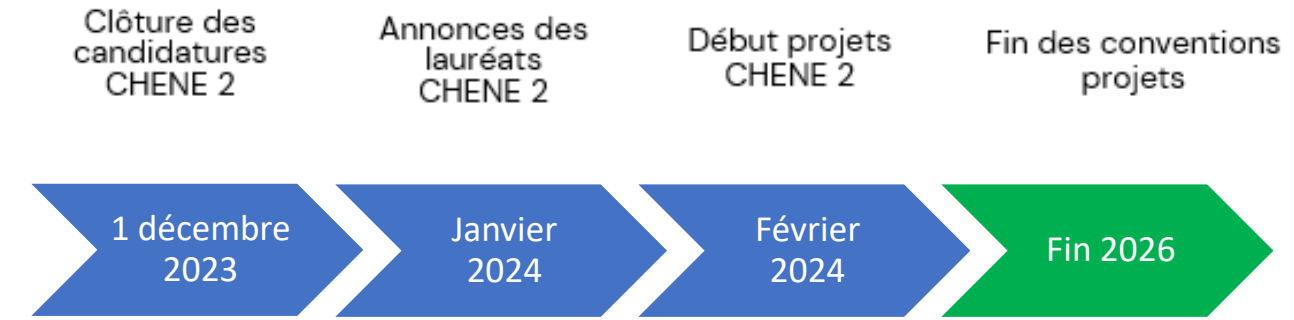
Quand et comment candidater ?

Fonds CHÊNE : calendrier prévisionnel

**Possibilité de
candidater à
plusieurs saisons
pour de
nouvelles
actions**

SAISON 2

D'autres
saisons tous les
4-5 mois !



CHENE : saisons à venir



Modalités de candidature au Fonds CHÊNE

Mutualisation des structures en groupement conseillée et fortement recommandée mais plus obligatoire (sauf pour les communes rurales)

Porteurs de projet éligibles : toutes les **collectivités territoriales** (communes, départements, région), **EPCI**, **syndicats d'énergie**, **SPL**

Structures éligibles (bénéficiaires) : Porteurs de projets + **Entreprises Locales Publiques** + **ALEC**, AREC, ATD + **EPA sous tutelle d'une adm. territoriale** (CCAS, SDIS, etc.) + **EHPAD** rattachés à une collectivité territoriale

Éligibilité des dépenses : entre la date d'annonce des lauréats et fin 2026

Remontée des dépenses: au fil de l'eau sur le portail

Le portail de candidature en ligne

Chêne

Le Fonds CHÈNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire pour accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie.

Envoyer une demande de candidature

C'est votre 1^{ère} visite sur l'espace candidature du programme ACTEE et vous candidatez pour le programme Chêne en tant que nouveau membre indépendant ou comme coordinateur d'un projet en groupement ?

Merci de remplir le formulaire ci-dessous pour confirmer votre demande et recevoir vos identifiants d'accès à la plateforme.

Nom de votre dossier / groupement*

Type de votre structure*

Nom de la structure*

Prénom*

Nom*

Email de contact*

Téléphone*

Merci d'accepter les conditions générales d'utilisation

[Plus d'informations sur vos données personnelles](#)

Valider

Candidatures dématérialisées via
le **portail candidat**
disponible sur le site internet
ACTEE

Fournir la liste précises des
bâtiments concernés par les
études bonifiées et les
études de MOE pour un
calcul précis des aides

Accessible au lien suivant : [LIEN](#)

Merci de votre attention !

Retrouvez-nous !



#ACTEE (FNCCR)



<https://www.programme-cee-actee.fr/>



actee@fnccr.asso.fr

a.bell@fnccr.asso.fr



#FNCCR